

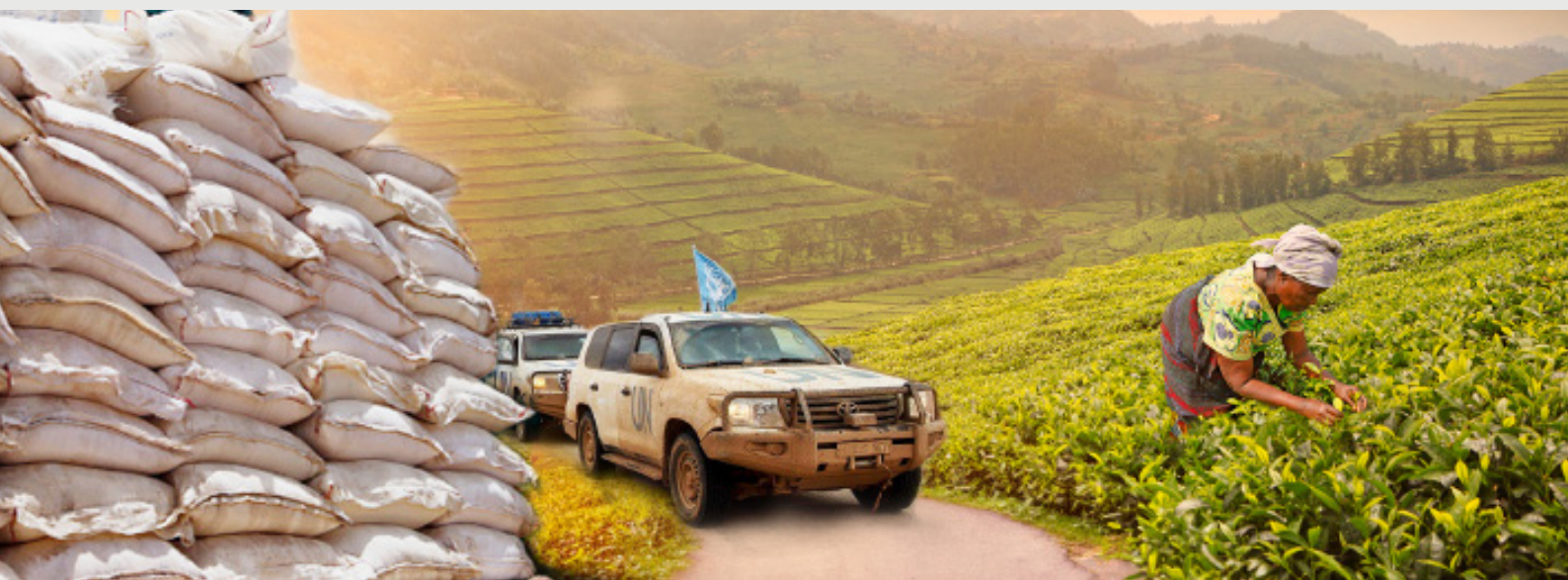


OBSERVATOIRE
de l'action
humanitaire

LES DROITS DE L'ENFANT : COMMENT EN FAIRE UNE PRIORITÉ DE L'AIDE INTERNATIONALE DANS UN CONTEXTE DE BAISSE DES FINANCEMENTS ?

Aïda Ndiaye / Chargée plaidoyer et programmes
internationaux, UNICEF France

Mars 2026



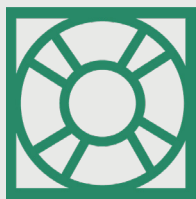
ENTRETIEN AVEC



Aïda Ndiaye / Chargée plaidoyer et programmes internationaux, UNICEF France

PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE

Face à la diminution des financements internationaux, l'Observatoire de l'action humanitaire de l'IRIS se positionne comme un outil stratégique d'analyse des dynamiques humanitaires dans un contexte de crises multiples et complexes. Il vise à renforcer la compréhension des conflits armés, des déplacements forcés, de l'effondrement institutionnel et des violences contre les civils. Une attention particulière sera portée aux zones grises, insuffisamment documentées malgré des besoins urgents. Il est dirigé par **Fatou Élise Ba**, chercheuse à l'IRIS, et Jean-François Corty, président de Médecins du monde et chercheur associé à l'IRIS.



PROGRAMME
**SÉCURITÉ
HUMAINE**

La sécurité humaine est une approche interdisciplinaire centrée sur l'individu qui répond à la complexité des crises contemporaines. Celle-ci redéfinit les paradigmes classiques de la sécurité, en insistant sur la protection contre les menaces systémiques et sur le renforcement des capacités locales. Dans un monde marqué par la convergence des crises – conflits armés, pandémies, changements climatiques, crise de la gouvernance –, le programme Sécurité humaine de l'IRIS vise à analyser ces différents enjeux en les articulant avec les notions de justice sociale, de développement durable et de paix positive et inclusive. Il entend également contribuer à penser l'action publique et internationale au plus près des vulnérabilités et des résiliences sociales. Il est dirigé par Fatou Élise Bas, chercheuse à l'IRIS.

iris-france.org



@InstitutIRIS



@InstitutIRIS



institut_iris



IRIS



IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

IRIS : Dans un contexte de recomposition des équilibres géopolitiques et de priorisation accrue des dépenses sécuritaires et militaires, comment le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) analyse-t-il la marginalisation progressive des droits de l'enfant dans les stratégies d'aide internationale des États donateurs ? Face à l'émergence de nouveaux acteurs influents de l'aide (pays du Sud, puissances régionales, financements conditionnés), comment l'UNICEF préserve-t-il l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'enfant, sans les subordonner à des intérêts géopolitiques ou diplomatiques ?

AÏDA NDIAYE : Dans le contexte actuel, les droits de l'enfant restent un sujet consensuel et soutenu par l'opinion publique. À ce titre, l'UNICEF ne qualifie pas de « marginalisation » mais de « dépriorisation progressive » les droits de l'enfant dans les stratégies d'aide internationale, résultant de dynamiques convergentes dominées par des logiques de court terme. La montée en puissance de priorités davantage fondées sur l'intérêt national, qu'il soit politique, diplomatique ou économique, combinée à la contraction des ressources publiques dans les pays donateurs liés à des politiques d'austérité budgétaire, conduits à des arbitrages de plus en plus restrictifs en matière d'aide publique au développement. Dans ce cadre, les investissements sociaux, humanitaires ou de développement en faveur des enfants sont relégués au rang de variables d'ajustement, alors même qu'ils constituent un socle essentiel de stabilité, de prévention des crises et de développement à long terme. Cette tendance est aggravée par la crise de la dette dans de nombreux pays partenaires qui réduit leurs marges de manœuvre pour financer les dépenses sociales essentielles. Selon les données de l'UNICEF, environ 1 pays sur 8 dépense plus dans le remboursement de sa dette que dans la protection sociale, la santé et l'éducation réunies.

Parallèlement à la baisse des ressources, les besoins augmentent fortement sous l'effet de crises multiples et interdépendantes, qu'elles soient humanitaires, climatiques, économiques ou sanitaires. La dépriorisation de l'enfance se manifeste de manière particulièrement aiguë à travers la baisse des budgets de l'aide publique au développement (APD) et la fragilisation des canaux de financement multilatéraux, essentiels pour des réponses à grande échelle et à fort impact pour les enfants. L'affaiblissement des capacités de l'UNICEF et, plus largement, du système des Nations unies, réduit la capacité collective à répondre de manière cohérente, prévisible et efficace aux besoins croissants. Cette marginalisation est accentuée par une prise en compte fragmentée des droits de l'enfant sur le plan institutionnel, en France comme au niveau international, marquée par l'absence de portage politique transversal, de priorisation explicite et de lisibilité budgétaire, ce qui renforce leur vulnérabilité lors des arbitrages financiers.

Face à ces évolutions, l'UNICEF mène un plaidoyer soutenu auprès des États afin de préserver des financements dédiés aux droits de l'enfant dans le cadre des réformes de l'architecture de l'aide internationale. L'organisation rappelle que les investissements dans la santé, la nutrition, l'éducation et la protection de l'enfance figurent parmi les plus efficaces en matière de politiques publiques, générant des retours sociaux et économiques élevés tout en contribuant à la prévention des crises, des conflits et de l'instabilité. Par exemple, la vaccination coûte environ 35 dollars par enfant et génère plus de 1 500 milliards de dollars de bénéfices sanitaires et économiques à l'échelle mondiale. À ce titre, l'enfance constitue un espace rare de convergence entre objectifs humanitaires, de développement et de stabilité, capable de fédérer des acteurs aux priorités politiques diverses sans subordonner les droits à des intérêts géopolitiques ou diplomatiques.

L'UNICEF plaide ainsi pour un narratif fort et une réaffirmation claire de l'enfance comme priorité politique à part entière, fondée sur une approche par les droits et durable. Cette priorité doit s'appuyer sur des investissements dans le renforcement des systèmes nationaux et des services de base, ainsi que sur la mobilisation de leviers budgétaires complémentaires, incluant des mécanismes de financement innovants (taxes solidaires, mécanismes de « matching funds », entre autres) et des approches de restructuration de la dette intégrant le bien-être de l'enfant. Dans le dialogue avec les institutions françaises, l'UNICEF œuvre à réancrer cette priorité dans les cadres stratégiques et budgétaires, notamment à travers les arbitrages du projet de loi de finances et les positions diplomatiques portées par la France dans les enceintes multilatérales, afin de garantir que l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'enfant demeurent un principe structurant de l'action internationale.

Un an après les coupes de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et la baisse significative des financements européens, comment l'UNICEF adapte-t-il sa stratégie pour continuer à défendre les droits de l'enfant sans sacrifier les programmes essentiels ? Comment l'UNICEF adapte-t-il sa stratégie pour continuer à défendre les droits de l'enfant sans sacrifier les programmes essentiels ?

Un an après les coupes de l'USAID et la baisse significative des financements des principaux États bailleurs, dont la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Union européenne, l'UNICEF fait face à une contraction historique de ses ressources. L'organisation anticipe une baisse d'au moins 20 % de ses revenus sur la période 2026–2029, pour un total estimé à 26 milliards de dollars, soit une diminution de 27 % par rapport au cycle précédent. Selon une étude du Barcelona Institute for Global Health (ISGlobal), la réduction de l'aide par

les principaux bailleurs pourrait entraîner jusqu'à 5,4 millions de décès supplémentaires d'enfants de moins de 5 ans d'ici 2030. Dans ce contexte, l'UNICEF a engagé une adaptation stratégique profonde afin de continuer à défendre les droits de l'enfant tout en préservant les programmes essentiels.

L'organisation a dû recentrer son action sur les interventions à plus fort impact pour les enfants, en priorité la survie, la protection et l'éducation, afin de maintenir l'accès aux services vitaux tels que la santé, la nutrition, la vaccination, l'eau et l'assainissement, la protection contre la violence et l'éducation en situation d'urgence. Ce recentrage s'accompagne d'une réforme organisationnelle d'ampleur, portée par l'initiative *Future Focus*, incluant une réduction de 25 % des budgets centraux, la relocalisation d'environ 70 % du personnel du siège vers des lieux d'affectation moins coûteux et une réduction d'environ 14 % des effectifs. Ces mesures devraient générer plus de 500 millions de dollars d'économies entre 2026 et 2029 et permettent de préserver l'essentiel des ressources à destination des programmes pays.

Pour autant, l'UNICEF souligne que, malgré ces efforts et la diversification de ses sources de financement, l'impact des coupes demeure réel et brutal sur les droits à la protection des enfants. Selon une étude de l'UNICEF, ce sont 6 millions d'enfants supplémentaires qui risquent de perdre leur accès à l'éducation en 2026 en raison des coupes. Les droits de l'enfant ne peuvent être appréhendés de manière sectorielle ou fragmentée : les actions contre la malnutrition ne sont durables qu'en parallèle de politique de résilience climatique, et la protection de l'enfance constitue un prérequis à l'accès aux soins et à l'éducation. Seule une approche holistique et systémique permet de garantir l'efficacité de l'aide et d'éviter d'opérer un « tri » entre des enfants pourtant tous en situation de grande vulnérabilité.

La réduction de ses financements a des effets systémiques sur l'ensemble de l'écosystème de l'aide. L'organisation joue un rôle structurant dans l'accès aux soins de santé, à la vaccination, à la nutrition et à la production de données essentielles sur la situation des enfants, ainsi que dans la coordination des réponses humanitaires dans les secteurs clés. À titre d'exemple, l'UNICEF est le premier fournisseur d'aliments thérapeutiques prêt à l'emploi et vaccine près 1 enfant sur 2 dans le monde. Couper les fonds de l'UNICEF crée *de facto* un effet domino sur toute une chaîne d'acteurs : les coupes fragilisent également les partenaires locaux et affaiblissent les capacités du système multilatéral à répondre de manière cohérente et prévisible aux crises prolongées. Malgré les efforts d'adaptation, l'UNICEF souligne qu'aucun enfant ne devrait payer le prix de la géopolitique, et que la défense des droits de l'enfant ne peut dépendre de logiques purement comptables.

Face à la concurrence accrue entre crises humanitaires, comment l'UNICEF hiérarchise-t-il ses interventions tout en garantissant le respect des droits fondamentaux des enfants, notamment dans les pays les plus fragiles ?

Face à la multiplication et à la concurrence accrue des crises humanitaires, l'UNICEF priorise ses interventions en fonction du niveau de risque pour la survie, la sécurité et la dignité des enfants. Les besoins atteignent aujourd'hui des niveaux sans précédent : près de 200 millions d'enfants dans 146 pays et territoires auront besoin d'une aide humanitaire en 2026, dont 73 millions d'une assistance vitale, alors même que les financements humanitaires destinés aux enfants sont en forte baisse. Dans ce contexte, la priorité est donnée aux situations où les besoins sont les plus aigus, notamment les conflits armés, les déplacements forcés, la famine et l'effondrement des services essentiels.

La contraction des ressources contraint néanmoins les équipes à opérer des arbitrages extrêmement difficiles. Concrètement, cela signifie concentrer des moyens limités dans certains contextes au détriment d'autres, réduire la fréquence ou l'intensité des services offerts, ou diminuer le nombre total d'enfants pouvant être pris en charge. Cette réalité se reflète dans les derniers chiffres de l'Appel humanitaire (HAC), qui montrent une baisse d'environ un tiers du nombre d'enfants ciblés, passant de 109 millions à 73 millions, non pas en raison d'une diminution des besoins, mais faute de financements suffisants.

Le nouveau cadre stratégique de l'UNICEF introduit une approche différenciée selon les contextes nationaux afin de maximiser l'impact dans un environnement de ressources contraintes. Dans les pays fragiles et à faible revenu, l'accent est mis sur la réponse humanitaire, la protection de l'enfant et le maintien des services de première ligne. Dans les pays à revenu intermédiaire ou plus élevé, l'organisation privilégie le renforcement des systèmes, la réduction des inégalités et la prévention, afin de limiter les besoins humanitaires futurs. Cette différenciation vise à optimiser l'allocation des ressources tout en garantissant le caractère universel des droits de l'enfant. Dans ce contexte, le soutien aux organisations locales est d'autant plus important.

Même dans un contexte de concurrence accrue entre crises, l'UNICEF maintient comme ligne rouge le respect des principes humanitaires et des droits fondamentaux de l'enfant. La priorisation des interventions ne signifie pas un désengagement, mais des choix guidés par l'urgence, l'impact et l'obligation de protéger en priorité les enfants les plus vulnérables.

Enfin, quel rôle peuvent jouer la société civile, le secteur privé et les citoyens pour compenser la baisse des financements publics et contribuer à remettre les droits de l'enfant au cœur de l'agenda international ?

Face à la baisse des financements publics, la diversification des ressources est nécessaire et chacun a un rôle à jouer. La société civile, le secteur privé et les citoyens peuvent contribuer à maintenir les droits de l'enfant à l'agenda international. Toutefois, un point doit être affirmé sans ambiguïté : l'investissement public reste central, prépondérant et irremplaçable. Aucun autre financement ne peut compenser, ni en volume ni en qualité, la perte des financements publics, qui seuls permettent des interventions stratégiques prévisibles, équitables et à grande échelle, conformes aux obligations des États en matière de droits de l'enfant.

Les partenariats public-privé, notamment dans des domaines clés, constituent des leviers complémentaires utiles, à condition qu'ils restent additionnels et alignés sur les priorités publiques. À titre d'exemple, le *Child Nutrition Fund* fonctionne comme un fonds de contrepartie, mobilisant des financements privés pour déclencher et amplifier les engagements publics en faveur des programmes nationaux de nutrition. La société civile et les citoyens jouent également un rôle essentiel par leur mobilisation financière et leur capacité d'interpellation. Les droits de l'enfant figurent parmi les causes les plus soutenues par les citoyens, comme en témoigne l'importance des dons des particuliers, et cette mobilisation contribue à rendre politiquement coûteux tout désengagement en faveur de l'enfance. Elle se manifeste notamment par des élans marquants récents, tels que la forte mobilisation du grand public et de la société civile autour de la famine et de la protection des enfants à Gaza, ou au niveau national, la solidarité suscitée par le cyclone Chido à Mayotte, en particulier en faveur des enfants les plus vulnérables.

L'expertise stratégique en toute indépendance



PROGRAMME
**SÉCURITÉ
HUMAINE**



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

iris-france.org



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'événements.